



# Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X  
PRIEURÉ SAINT-JEAN-EUDES

TRIMESTRIEL – N° 212 – SEPTEMBRE 2019 – 1€

## ÉDITORIAL

### La Mission

	1
À l'occasion d'un jubilé	3
Dieu dans l'histoire par Marie	5
Le rôle maternel du Saint-Esprit	6
La Sainte Église	8
Nouvelle sainteté, nouvelle Église ?	10
Chronique du prieuré	12

Prieuré Saint-Jean-Eudes

1, rue des Prébendes  
14 210 Gavrus  
Tél. : 02 31 08 03 85  
Fax : 09 82 62 21 94  
14p.gavrus@fsspx.fr

## La Mission

Les règles liturgiques demandent que chaque année, l'avant-dernier dimanche d'octobre, on ajoute à toutes les messes les oraisons de la Propagation de la foi. L'Église invite ainsi tous ses enfants à prier de manière particulière pour les missions et les missionnaires. Elle invite ses enfants à développer en eux un état d'esprit, une ouverture d'âme qui les rendent sensibles à toutes ses préoccupations. Et que cherche-t-elle, sinon à conquérir sans cesse pour leur salut de nouveaux enfants à Notre-Seigneur et à Notre-Dame ?

Qui appartient à l'Église ? Il nous faut être au clair sur ce sujet. Lui appartient celui et celui-là seul qui a reçu le baptême de régénération, qui professe la vraie foi et qui est soumis à la hiérarchie légitime. Il devrait être facile de distinguer le catholique du non-catholique, de reconnaître si ces trois conditions sont remplies dans tel cas particulier. Il suffit de consulter un registre de baptême, de vérifier dans un catéchisme traditionnel s'il adhère à tous les dogmes qui s'y trouvent enseignés, de s'interroger sur son obéissance aux Pasteurs qui gardent et font valoir dans la fidélité le dépôt de la Révélation.

Et qui est sur la voie qui conduit au Ciel ? Celui qui non seulement est membre de l'Église mais, qui plus est,

vit dans l'amitié de Dieu par la grâce sanctifiante. Ces deux conditions sont cumulatives, mais s'imposent à des titres différents :

– L'appartenance à l'Église est nécessaire d'une nécessité dite de précepte. Qu'est-ce à dire ? La nécessité de précepte découle de la promulgation d'une loi. C'est ainsi qu'en Angleterre, rouler à gauche relève d'une loi. Qui en fait fi provoque bien vite un accident. Dans le cas présent, la nécessité d'appartenir à l'Église a été posée, imposée, par Notre-Seigneur lui-même. Mais qui ignorerait de manière invincible autrement dit sans faute de sa part l'existence de cette loi n'y serait pas soumis, non sans grave danger cependant.

– L'état de grâce quant à lui est nécessaire d'une nécessité de moyen, d'une nécessité qui découle de la nature même des choses. Qui veut vivre doit se nourrir ! On ne peut atteindre la fin sans passer par ce moyen. De même, on ne peut gagner le Ciel qu'à la condition de mourir dans l'amitié de Dieu, dans la charité vraie, qui suppose la foi et l'espérance théologiques. A cette nécessité tous sont soumis, sans exception possible. Il est des incompatibilités radicales : on ne peut être dans le même temps séparé de Dieu par le péché mortel et uni à Dieu !

L'état de grâce est une condition sine qua non de la vie avec Dieu.

Se peut-il que certains se sauvent sans appartenir à l'organisme visible de l'Église ? Oui certes, mais écoutons Pie XII qui dans l'Encyclique *Mystici Corporis* invite instamment ceux-là « à céder librement et de bon cœur aux impulsions de la grâce, à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut ». Et pourquoi donc ? «... car même si par un certain désir et souhait inconscient ils se trouvent ordonnés au Corps Mystique du Rédempteur ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Église catholique ». On pense au sacrement de Pénitence qui remet les fautes commises après le baptême et fortifie l'âme pour les combats de l'existence à soutenir. On pense au Sacrement de l'Eucharistie par lequel le Christ se donne à nous en nourriture sous les espèces du pain pour nous configurer à lui petit à petit, nous assimiler à lui. C'est à peine si le chrétien mêlé au monde, sollicité sans cesse par les concupiscences et tenté par Satan se soutient avec persévérance dans la voie du Ciel à l'aide « de tant et de si grands secours et faveurs célestes » Que sera-ce donc de celui qui n'est « ordonné à l'Église que par un certain désir et souhait inconscient » ? Ne vit-il pas dans un péril constant ? Monseigneur Ghika écrivait à sa belle-sœur : « J'ai hâte de voir s'approcher pour vous le moment où vous aurez la sécurité et la ressource du sacrement reçu ; jusque-là, vous avez la venue des miséricordes de Dieu, mais non Sa présence à demeure ; et pour le relèvement après une faute, tous les tâtonnements hasardeux d'un repentir difficilement complet et pur, tous les dangers d'un délai trop longtemps apporté qui peut lasser la patience du secours méconnu. » Le naufrage ne le guette-t-il pas à tout instant ? Et de plus, les hommes invinciblement ignorants, mais de volonté bonne, ouverts aux lumières divines sans l'aide de la prédication évangélique sont-elles si nombreuses ? Ne nous leurrions pas : « *fides ex auditu* », la foi est causée par l'annonce du message apporté par Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Église ne peut donc être que missionnaire.

Certes, il est un ordre dans la charité. Il faut s'occuper tout d'abord du prochain le plus proche, mais le lointain lui-même, il faut s'appliquer à le rendre proche. C'est l'angoisse des âmes saintes : que vont devenir les païens, les musulmans, les juifs, les protestants ? De leur sort, on ne peut que s'alarmer, car il y va pour chacun d'une éternité ou de malheur ou de bonheur, rien de moins. Nous comprenons ainsi les appels de l'Église à subvenir aux besoins des Missions, ses efforts pour susciter parmi ses fils les plus généreux des vocations missionnaires :

« *Quitte ton pays, ta famille et la maison de ton père et va dans le pays que je te montrerai !* » (Gn. 12, 1)

D'une réponse à l'appel, voici une illustration. Le futur Monseigneur Pierre Lambert de la Motte compte parmi les fondateurs des Missions Étrangères de Paris. Il appartient par toutes les fibres de son être à ce "grand siècle des âmes" que fut le dix-septième siècle français. Il fut éduqué par les jésuites à Caen, dans cette ville qui n'était pas seulement la plus belle ville de province, aux dires de Madame de Sévigné, mais l'une des plus religieuses de France. Il suivit des études de droit, acheta une charge de conseiller à la Cour des Aides de Rouen. Dans le même temps qu'il exerçait sa profession, il avait adhéré à la Congrégation des Messieurs qui regroupait plus d'un millier de membres issus des sept cents familles les plus célèbres et les plus fortunées de Rouen. Que faisaient ces Messieurs ? Ils visitaient les malades de l'Hôtel-Dieu, les prisonniers, les enfants trouvés ; ils assistaient les victimes des guerres. Voilà pour le prochain le plus proche !

Mais Gaston de Renty venait de créer l'Ermitage, un cénacle qui recevait les âmes désireuses de pratiquer l'oraison dans le monde. Pierre Lambert le fréquenta avec assiduité. De saints entretiens firent naître en lui le désir de se donner entièrement à Dieu et aux âmes. Il reçut le sacerdoce à l'âge de trente et un ans. Le soir de sa première Messe, il écrivait : « *Il me semble qu'il faut que j'aille chercher au-delà des mers ces pauvres aveugles que Dieu veut tirer des ténèbres par le mérite de son sang répandu généreusement pour tous.* » Sa vocation de missionnaire se réalisa quelques années plus tard. Sacré évêque, il quitta le royaume de France en 1660 avec seize compagnons pour ce qui serait leur base de mission : le Siam, l'actuelle Thaïlande. Huit des siens moururent en route !

Au milieu de difficultés innombrables et de persécutions sans cesse renaissantes – danger des païens, danger des faux-frères – il planta le drapeau de la foi dans l'Asie du Sud-Est. En 1678, après sa mort, un autre évêque missionnaire, Monseigneur Pallu, fera de lui cet éloge : « *Tout autre que Monseigneur Lambert de la Motte aurait succombé à la tâche. C'est à lui après Dieu, que l'on doit les établissements de Siam, de la Cochinchine et du Tonkin, dans lesquels il a fallu surmonter beaucoup de difficultés et soutenir de très grandes bourrasques.* »

Ayons tous et toujours à cœur l'extension du Royaume de Dieu sur la terre. De nos prières déjà, de notre intérêt, de notre admiration, de nos aumônes, aidons les prêtres missionnaires et leurs œuvres de conquête des âmes à la vérité qui délivre et à la grâce qui sauve.

# À l'occasion d'un jubilé

Par l'abbé Philippe Nansenet

le 6 juillet, au Cours Sainte-Catherine de Sienne

Nous voici réunis pour entourer Sœur Marie-Gabriel qui fête ses vingt-cinq ans de vie religieuse. Nous sommes dans la reconnaissance à Dieu avec vous, ma Sœur ; nous nous réjouissons avec vous. Certains, avertis de cette cérémonie d'action de grâces, se sont étonnés que vous en soyez si tôt l'heureuse bénéficiaire. Sœur Marie-Gabriel, jubilaire ? N'y aurait-il pas erreur de date ? Non certes, mais il faut bien convenir comme aime à souligner Mère Diane-Marie, que la vie religieuse, pour qui la mène dans la fidélité, conserve souvent et la jeunesse de l'âme et la jeunesse du corps.

Pour moi, qui vous aperçois de loin avec votre cour d'enfants pétulantes, vous êtes la Grande Religieuse maman-poule qu'une couvée de poussins entoure, couvée que vous dépassez non pas seulement de la tête et des épaules, mais des hanches et même des genoux ! Les petites enfants vont à vous ; vous les rassemblez pour les instruire et les éduquer. Voilà une scène évangélique bien touchante et pleine de fraîcheur.

Votre fête, ma Sœur, est l'occasion pour vous de revigorer la grâce de votre profession religieuse, grâce fondatrice qui, pour reprendre une expression du Père Cormier, se doit d'être toujours "ancienne-nouvelle", toujours jaillissante et rejaillissante, influente, présente, opérante. Et pour nous, votre fête est l'occasion de nous interroger de nouveau sur la beauté et les exigences de la vie religieuse. Mère Diane-Marie m'a encouragé à le faire, je dirais plus justement, m'a presque enjoint de le faire avec le Père de Chivré puisque de l'entretien annonçant cette messe-anniversaire, je repartis avec son cahier sur la vie consacrée intitulé *Sequere me* ! Quelle raison décisive avait été invoquée ? Votre famille et vous – petite – avez fréquenté le dimanche à Ecalles-Alix, ce Dominicain à la parole à la fois originale et incisive.

Qu'est-ce donc que la profession religieuse ?<sup>1</sup> Un acte officiel, accompli au vu et au su de nombreux témoins par une jeune fille afin que nul ne se méprenne sur les intentions qui l'animent, accompli afin qu'un chacun sache à quoi s'en tenir sur la direction qu'elle entend

donner désormais à sa vie, et sur ce qu'il est en droit d'attendre d'elle. Et quoi donc ? *L'opus Christi*, le labeur du Christ.

Une fois la profession faite, la nouvelle consacrée vit comme Jésus-Christ, travaille pour lui, selon les consignes qu'il a données à ses disciples. Afin de prévenir tout malentendu, de dissiper de possibles illusions, l'Église a eu soin de la confier auparavant à la vigilance d'une maîtresse des novices, de l'observer, de la former, de l'éprouver avant de l'admettre, tout d'abord de manière temporaire à prononcer les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Remarquons que l'Église honore celle qu'elle appelle puisqu'elle la fait sortir du rang du commun des baptisés et lui fait prendre place dans un service actif, dans une mission permanente au sein d'une congrégation. Mais cet honneur revêt un trait bien particulier. Il est conféré au prix du sacrifice des honneurs humains. « *C'est un honneur aux parfums de Calvaire* », écrit le Père Chivré. Certes, dans la suite, l'Église utilisera les capacités, les dons naturels de la religieuse, mais, dans le fond, ce ne sont pas eux qui la réjouiront, mais bien sa foi en Dieu à travers l'accomplissement de ses différentes obédiences sous la direction de supérieures. La foi – et c'est sur ce point qu'il convient d'insister tout particulièrement et peut-être de tout ramener – est au principe de l'obéissance religieuse, levier de toute perfection. Oui, c'est l'obéissance dictée par la foi qui rapproche l'âme religieuse de Dieu. Pour l'âme religieuse, obéir, c'est s'offrir par amour, c'est adopter la manière d'être du Christ qui n'a jamais eu d'autre volonté que d'accomplir celle de son Père. L'Église compte sur l'obéissance de la religieuse. Seule cette obéissance fait honneur à la confiance maternelle que l'Église a mise en elle au jour de l'admission à la profession. Cette obéissance doit être pour la professe « *son premier et dernier sermon* ». C'est par là qu'elle devient « *une puissance pour l'Église, une sécurité pour sa congrégation* ». La foi a pris toute la place en elle ; elle est vraiment au Christ, du Christ. Et que découle-t-il pour elle de cette obéissance ? Et la joie de découvrir en

1. *La profession et l'Église*, page 37

chaque détail de la vie, en chaque ordre reçu, en chaque péripétie, incident, évènement heureux ou malheureux, la volonté ou la permission du Christ sur elle, et la joie d'expérimenter la liberté intérieure de celle en qui la volonté est d'avance soumise aux indications de la Providence.

« *L'Église a de grands rêves sur la religieuse* ». Elle la retranche des affections terrestres afin qu'elle donne l'exemple d'une affection sublime pour le Christ, une affection qui s'exprimera bien souvent par l'immolation. L'Église est fière de ses religieuses mortifiées et transfigurées par la lumière d'un amour qui ne passera pas. Demander cette immolation, c'est pour l'Église faire la preuve de sa confiance en la grâce qui doit agir en elle, de sa confiance dans les effets de la Croix pour surélever les cœurs.

L'Église croit enfin aux richesses surnaturelles déversées en nos vies, elle y croit jusqu'à demander à sa consacrée de mépriser l'attachement à une épingle, d'embrasser volontairement la pauvreté.

Ainsi l'Église veut-elle montrer la religieuse au monde qui regorge de révoltés, de sensuels et d'avares pour lui dire : celle qui est mienne, celle en qui j'ai mis ma confiance, celle que j'entoure de soins particuliers, celle à qui j'ai fait l'honneur d'un appel à la vie parfaite, est pauvre, chaste et obéissante.

Nous venons de le voir, l'Église honore la baptisée qu'elle admet à la vie religieuse, et la religieuse doit en retour s'appliquer à faire honneur à l'Église. Au vrai, la religieuse est à la fois la grande fierté et la grande anxiété de l'Église. Voilà pourquoi elle exige de sa fille de prédilection l'observance d'une règle, la prudence dans la conduite, des retraites spirituelles, des sacrifices, l'ouverture de conscience. Elle veut que le monde soit vaincu par l'intégrité de sa vie s'efforçant de rayonner la sainteté du Christ. D'où l'importance chez la religieuse d'une générosité sans cesse renouvelée, d'un oubli de soi devenu nourriture de l'âme. C'est en se donnant jour après jour que la croix est portée et non plus traînée, et qu'étant portée, elle soulève au-dessus des capacités de la nature. « *Se donner, c'est se quitter* ». Le Père de Chivré énonce les trois conditions nécessaires à ce

don<sup>2</sup> : « prendre sans choisir – tenir sans ralentir – offrir sans retenir ».

1° Prendre sans choisir : on prend sa journée sans choisir sa manière de vivre son engagement... L'imprévu doit être l'occasion de mieux vivre le règlement. Donner, c'est laisser prendre. « *On te force à faire cinquante pas, fais-en quatre-vingts* ». Enrichis l'évènement pénible d'une attention accrue et d'un sourire.

2° Donner, se donner, c'est tenir sans ralentir. Demeurer fidèle aux exactitudes promises en luttant contre l'envie du repos, des distractions ; garder à ses engagements « la priorité d'exécution » quoi qu'il en coûte.

3° Donner, se donner, c'est enfin offrir sans retenir, partir pour ne plus revenir, rejeter jusqu'au regret ou l'espoir de redevenir maîtresse de soi.

Ce don de soi se développe par le désir de Dieu. Ma Sœur, Dieu vous a choisie et vous l'avez choisi au point de ne plus avoir envie de choisir autre chose que lui. Pourquoi avez-vous répondu à son choix il y a maintenant vingt-cinq



*L'Annonciation, par le Maître de Moulins*

ans ? Sans doute compreniez-vous déjà sous la motion du don de science que le monde ne pourrait pas combler votre appétit d'absolu<sup>3</sup>. Dieu s'est proposé à vous : *Sequere me !* Vous avez répondu à l'appel, et c'est pour Jésus une consolation. Vous lui tenez compagnie dans son témoignage sur la supériorité de Dieu. Vous lui tenez compagnie et vous lui procurez de la joie. Vous lui procurez de la joie, et il vous rend participant de sa joie. On est heureux dans l'état religieux dans la mesure où l'on cherche toujours à rendre le Christ heureux. Alors fi « de toute activité machinale, bâclée ou bougonne ». Il faut imiter le Christ comme la Sainte Vierge le fit. Votre mission est de procurer à l'humanité du Christ la consolation et la joie de constater que pour vous son œuvre de rédemption n'a pas échoué, qu'elle s'étend aux plus petits d'entre les siens par votre entremise d'institutrice, de constater qu'il n'a pas perdu son temps en vous faisant signe de le suivre il y a vingt-cinq ans, et que votre oui est renouvelé chaque jour avec une foi toujours plus abondante et plus reconnaissante.

2. *La profession : un don*, page 13

3. *La profession : une joie pour le Christ*, page 6

# Dieu dans l'histoire par Marie

Par l'abbé Jean Gérard

Au pied de la croix, nous sommes devenus les enfants de Marie.

C'est donc d'Elle que je vais parler et notamment de cette aide qu'Elle nous apporte depuis fort longtemps.

Et pour bien comprendre ce rôle de la Très Sainte Vierge à notre époque, il faut absolument partir non pas de notre époque elle-même, mais de plus loin.

Non pas qu'il faille toujours remonter au déluge et avant le déluge.

Mais ici, pour comprendre le rôle de Marie, il faut absolument voir les choses d'un peu haut, et voir comment le Bon Dieu a voulu conduire notre histoire humaine.

L'Histoire humaine commence par Adam et par Ève qui fut sa compagne créée tout exprès pour compléter Adam.

Tous deux fondèrent cette famille humaine comme l'Église aime appeler le genre humain.

Il y a un texte dans la Sainte Écriture, c'est celui qui est développé par Saint Paul dans le cinquième chapitre de l'Épître aux Romains, où il y a un parallélisme étonnant entre les deux Adam : le premier Adam qui a failli à sa tâche, et le second Adam, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Saint Paul ne traite pas du rôle parallèle, mais de cette confrontation entre la première Ève et la seconde Ève qui est la Très Sainte Vierge Marie.

Mais d'autres textes de la Bible nous en parlent en sorte qu'en développant ce parallèle entre le premier Adam qui nous a perdus, le second Adam qui nous sauve, il faut aussi développer également cet autre parallèle: la première Ève qui a contribué à nous perdre, et Marie qui est l'Ève nouvelle qui accompagne Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui l'aide à nous sauver, au point que l'Église, sans l'avoir encore défini comme dogme, dit bien qu'Elle est Médiatrice de toutes les grâces, et Corédemptrice, par conséquent de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pour mieux situer encore ce rôle de la Très Sainte Vierge, je me permets de lire un seul verset de la Genèse où nous voyons déjà préfigurer la Très Sainte Vierge.

Il est dit au troisième chapitre de la Genèse, au verset quinze : « *Je mets une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité. Elle te visera à la tête, et tu la viseras au talon.* »

Ce verset doit être rapproché d'un autre qui est pris non pas dans le premier livre de la Bible, mais dans le dernier livre de la Bible, le livre de l'Apocalypse.



La femme de l'Apocalypse, tableau de Giusto de Menabuoi

Au chapitre deuxième, il y a ce texte : « *Un grand signe apparut dans le ciel : une femme vêtue du soleil, la lune sous les pieds, une couronne de douze étoiles sur la tête. Elle est enceinte, et elle pousse des cris de douleur dans le travail de l'enfantement. Et un autre signe apparut dans le ciel : c'était un grand dragon couleur de feu, avec sept têtes et dix cornes et sept diadèmes sur ses têtes. Sa queue entraînant le tiers des étoiles du ciel, les projeta sur la terre puis le*

*dragon se tint devant la femme qui allait enfanter afin de dévorer son enfant dès qu'elle l'aurait mis au monde. Elle enfanta un fils, un mâle qui doit gouverner toutes les nations avec une houlette de fer, et son enfant fut emporté auprès de Dieu et de son trône. La femme s'enfuit au désert où Dieu lui a aménagé un refuge pour qu'on l'y nourrisse pendant 1260 jours. Il y eut un combat dans le ciel. Saint Michel et ses anges combattaient contre le dragon ; le dragon avec ses anges engagea le combat, mais ils ne purent l'emporter, et il n'y eut plus de place pour eux dans le ciel. Il fut précipité, le grand dragon, le serpent antique qu'on appelle le diable et Satan, le séducteur du monde entier, il fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui.* »

Il y a entre ces deux textes une relation qui apparaît lorsqu'on réfléchit profondément à la lumière de tout ce que nous dit l'Église.

à suivre ...

# Le rôle maternel du Saint-Esprit

Par l'abbé Prudent Balou

Nous le croyons ! L'Homme a été créé par Dieu et pour Dieu. Sorti des mains de Dieu, il doit retourner à Lui. La destinée de l'Homme est surnaturelle : jouir éternellement de Dieu ! Les moyens doivent être proportionnés à la fin : à une fin surnaturelle, des moyens surnaturels. Le secours surnaturel est donc nécessaire à l'homme pour atteindre sa fin surnaturelle. C'est alors que le bon Dieu intervient. Par pure bonté et par amour, Dieu nous propose sa propre vie, la vie divine. Il crée la grâce sanctifiante : la vie de Dieu participée chez l'humain. Quelle folie d'amour ! « *Si tu savais le don de Dieu* » (Jn 4,10). Dès lors, divinisé par la grâce sanctifiante, le retour à Dieu devient possible à l'homme. Il lui reste désormais à conformer sa vie aux vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité, organes de la grâce sanctifiante. La partie n'est pas encore gagnée, l'homme doit apprendre à vivre surnaturellement. Il devient un écolier de Dieu ! Et à ce titre, il lui faut bien plus qu'un maître, une mère ! Où trouvera-t-il cette mère pour sa vie surnaturelle ?

**Une mère et non un maître.** Toute notre vie divine consiste à exercer les vertus de foi, d'espérance et de charité. Si magnifiquement que nous ayons été traités et pourvus par Dieu, nous n'avons pas, touchant l'exercice de la vie divine en nous et son gouvernement, cette maîtrise véritable. La vie divine en nous est une vie surnaturelle. Notre condition, en ce qui regarde la vie divine, est celle d'un enfant. Nous sommes donc inexpérimentés. Pour apprendre aux tout-petits à se servir de leurs membres, il n'y a que les mères. Après la leçon commune, publique du maître, voici celle de la mère qui reprend les choses une à une, en détail, les explique à son petit enfant et les met à sa portée. C'est en définitive la mère qui s'assure que l'enfant a bien compris, qu'il n'a rien oublié d'important. La toute première éducation des petits enfants, c'est l'affaire des mères.

Notre mère, dans l'ordre divin, c'est le Saint-Esprit auquel il appartient de nous apprendre à exercer les organes de notre vie divine. Pourquoi ? Des trois Personnes divines, Dieu le Saint-Esprit, est celle qui, de façon plus

spéciale, nous est "donnée". Il est, par excellence, le *don de Dieu*, et il en prend le nom. Dans la Trinité Sainte, il est l'Amour ; c'est l'un de ces noms propres aussi. Mais ces qualifications conviennent à la mère plus qu'à personne d'autre et, en quelque sorte, la définissent, car elle personnifie l'amour dans ce qu'il a de plus désintéressé, de plus généreux, de plus dévoué. Le rôle du Saint-Esprit, dans notre vie surnaturelle, la vie divine en nous, est maternel.

Une analogie nous aidera à mieux saisir notre condition de fils de Dieu. La possession et l'exercice de la vie divine en nous est analogue à celle d'un enfant ramassé dans la rue et introduit soudain dans une splendide et solennelle demeure. Le maître du logis a décidé d'en faire son fils. On le nettoie, on l'habille, on l'introduit dans le plus intime de la famille. Le voici adopté. Il est devenu légalement le fils et l'héritier. Il en a publiquement le nom, le rang, et les droits.

Il lui reste à en faire le personnage et à en mener la vie. C'est le plus difficile. Tout lui est nouveau, tout l'étonne et le déroute, le pauvre enfant, dans cette demeure où il n'a pas eu son berceau, dans ce milieu si différent de son milieu natal. Le langage et les manières, les pensées et les sentiments, tout lui est étranger, il a tout à apprendre. L'enfant, tout intimidé par la demeure et l'entourage, n'osant bouger, ne nourrit qu'une envie, de pleurer et de s'enfuir ! Il lui faudrait une mère. Il cherche une mère.

De même, la famille et la maison de Dieu où nous avons été introduits comme fils, notre situation est pareille. Meilleure à certains égards, elle est plus difficile à d'autres. Elle est meilleure, car notre Père a fait pour nous ce que ce père de la terre ne pouvait faire pour l'enfant qu'il adoptait. Dieu nous a transformés, divinisés, au-dedans. Avec la grâce sanctifiante, son sang divin coule désormais dans nos veines. Les vertus surnaturelles dont il nous a enrichis nous rendent capables de penser, d'aimer, d'agir en fils de Dieu. Elle est néanmoins plus difficile, car la distance est plus grande entre le monde divin et notre monde natal qu'entre la boue de la rue et le palais. De la vie humaine à la vie divine, quel chan-



gement ! Comme le petit enfant dépaycé, perdus nous aussi dans la demeure divine, pour nous rassurer, nous acclimater, nous initier, nous voudrions une mère, nous cherchons une mère. Ou plutôt, non. Nous ne la cherchons pas, car nous la possédons. Ainsi donc, pour ce qui regarde notre initiation aux mœurs divines et notre éducation de fils de Dieu, tout petits, le Saint-Esprit, qui nous est donné, qui habite en nous, avec nous, tient le rôle de mère. Étonnant mystère ! Comment exerce-t-Il son rôle maternel auprès de nous ?

**Le Saint Esprit prend soin de nous.** Le Saint-Esprit, par ses dons, supplée à ce qui nous manque pour exercer tout seuls et pleinement, pour conduire sûrement et facilement notre vie surnaturelle, dans cette "enfance surnaturelle". Dans la séquence *Veni sancte Spiritus*, l'Église magnifie ce rôle maternel du Saint-Esprit : *Lava quod est sordidum / Lave qui est souillé ; Riga quod est aridum / Donne à boire à qui a soif ; Sana quod est saucium / Guéris qui s'est blessé.* Le petit enfant est toujours sale, le petit enfant a toujours soif, le petit enfant se blesse à tout propos. C'est à la mère que revient de répondre aux besoins du petit enfant. C'est au Saint-Esprit que revient le rôle maternel de secourir nos âmes. Il orne notre âme des merveilles divines insoupçonnées. Il est notre sanctificateur.

**Le Saint-Esprit nous fait connaître intimement le Père.** L'une des tâches maternelles, la plus sacrée, revient aussi à apprendre au petit enfant à connaître son père. Quelles attentions déploie la mère pour y parvenir ! Il appartient aussi au Saint-Esprit de remplir cet office maternel authentique, dans notre vie surnaturelle, en ce qui regarde notre Père des cieux. Sur nos lèvres étonnées, c'est lui qui forme le nom auguste et si doux, choisi par Dieu pour le nommer : "Abba, Père !" « *Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, lequel crie : Abba, Père* » (Galat. 4, 7) Par son secours divin, le Saint-Esprit dispose notre être entier à être docile aux inspirations de Dieu, à reconnaître la voix de notre Père qui dans les cieux.

**Le Saint-Esprit nous fait connaître le Fils, notre aîné.** Dans la demeure du Père, nous trouvons un frère aîné, un grand frère, et c'est Jésus-Christ. Qui nous mettra en rapport avec lui ? Il est, lui, le vrai Fils de Dieu, son fils par nature ; nous ne le sommes, nous, que par adoption. C'est le Saint-Esprit qui établit le contact entre Jésus et nous. Jésus, lui-même, au cours de sa vie terrestre, nous en avait donné l'assurance : « *Lorsque le Consolateur que je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père, sera venu, il rendra témoignage de moi* » (Jean 15, 26) À qui ? Au monde, sans doute, mais à nous aussi et de façon bien plus in-

time. C'est bien le Saint-Esprit qui nous introduit dans la connaissance vraie et l'amour confiant du Fils de Dieu, notre Aîné. Cela aussi, dans nos familles humaines, c'est le rôle des mères, c'est un office maternel. C'est bien la mère qui met en contact le petit enfant avec son père et ses frères. Les rôles, en vérité, sont analogues, celui du Saint-Esprit dans l'ordre de nos relations divines, et celui de la mère dans celui de nos rapports humains.

Enfin, le même Saint-Esprit perfectionne en nous les vertus théologiques. Comment ?

**La Foi.** Dans l'ordre de la foi, le caractère maternel de son rôle est évident. « *Le Consolateur, disait Jésus à ses disciples, l'Esprit-Saint, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera, lui, toutes choses et vous dira en détail tout ce que je vous ai dit* » (Jean 14, 26) Que nous apprend-t-il, à nous, petits écoliers de Dieu, qui vivons sous la foi ? Le Saint-Esprit nous apprend la langue de notre Père pour lier commerce avec lui, il nous initie à ses pensées. Il imprègne en nous, par une connaissance plus intime et amoureuse de Jésus, la véritable doctrine de notre Seigneur.

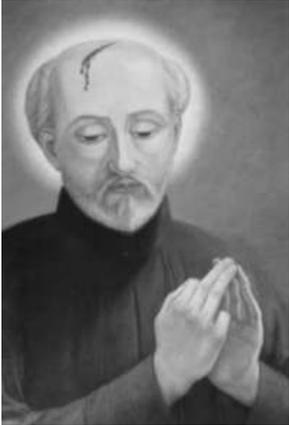
**L'Espérance.** Pour ce qui regarde l'exercice de l'Espérance, le Saint-Esprit nous a été donné et donné à titre de gage, n'est-il pas le soutien de notre espérance ? Saint Paul nous l'assure : « *Or l'espérance ne trompe pas, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné* » (Rom. 5, 5) Cette assistance maternelle du Saint-Esprit nous est tout spécialement certifiée dans notre vie de prière. En effet, c'est l'espérance qui nous inspire à prier, qui dirige et soutient notre prière, du moins la prière de demande. Il nous suggère ce que nous devons demander au Père et comment.

**La charité.** La charité, c'est, par excellence, le domaine du Saint-Esprit. N'est-il pas lui-même l'Amour ? Dans nos âmes, la vertu de charité est son don personnel, la raison d'être de son habitation en nous. « *L'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné* » (Rom. 5, 5) Notre amour est un écoulement du sien. Il réchauffe nos cœurs, parfois refroidis par le monde, au feu divin de son amour.

Laissons-nous conduire par le Saint-Esprit afin que fortifiés et éclairés par ses soins maternels, nous arrivions au port du salut, où Dieu nous attend avec tous les élus du ciel. "Venez Esprit-Saint..."

# La Sainte Église

Par l'abbé Louis-Marie Gélinau



Saint Isaac Jogues,  
un vrai héros de la foi

Notre Sauveur quittant cette terre ne voulut pas nous laisser orphelins, il nous laissa son Église, chargée de perpétuer son action salvatrice et de l'appliquer aux âmes. Bossuet le manifeste dans son expression : « *l'Église, c'est Jésus-Christ répandu et continué* ».

Pour un païen qui cherche Dieu et qui a trouvé Notre-Seigneur par le témoignage des prophéties et des évangiles, il faut encore discerner entre toutes les Églises ou communautés dites "chrétiennes" où est réellement **Jésus-Christ aujourd'hui**. Il est aidé dans cette quête par les signes manifestes que nous appelons les **quatre notes de l'Église**. Nous les chantons chaque dimanche dans le Credo : Unité, Sainteté, Catholicité, Apostolicité. Ce sont des **miracles moraux** en ce sens que l'agir humain ne peut parvenir naturellement à cette perfection, de même que l'art humain ne peut faire des miracles physiques ni l'intelligence humaine des prophéties.

Nous le verrons, chacun de ces signes **désigne clairement** la seule vraie Église qui donne le salut. Commençons par celui que Mgr Lefebvre disait le plus évident, surtout pour les âmes simples : la sainteté. Cette réflexion nous préparera à honorer tous les saints au mois de novembre.

Saint Thomas explique (IIa IIae, Q81, a8) que la sainteté est « *l'application que l'homme fait de son âme spirituelle et de ses actes à Dieu* ». Elle contient deux aspects : **pureté et fermeté** ; pureté de ce qui est séparé du profane, du commun, du terrestre ; fermeté de ce qui est stable et définitif. Manifestement la sainteté ne concerne que les personnes au sens propre. L'Église n'est dite sainte qu'en rapport aux personnes qui sont saintes ou qui vont le devenir.

Cette sainteté, voulue et communiquée par le Christ, se trouve dans l'Église catholique au niveau des **principes** (elle possède de quoi rendre saint) et de ses **membres** (elle propose des exemples incontestables).

## Notre-Seigneur fonde une Église sainte

« *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* », nous dit Notre-Seigneur. Saint Paul insiste : « *la volonté de Dieu, c'est que vous soyez saints* ». Nous pourrions penser que la barre est placée trop haut et qu'il faut relativiser ces propos. Pourtant Notre-Seigneur place dans son Église les **principes** de cette sainteté : il envoie son Esprit, il demeure avec nous jusqu'à la fin des siècles dans la Sainte Eucharistie et nous assure que les portes (c'est-à-dire les princes) de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église.

De plus notre Sauveur ne s'est pas contenté de dire, il a d'abord **montré l'exemple** du détachement des choses terrestres et de l'élévation de vie. Il demeure parfaitement fidèle face au mépris, aux opprobres et à la mort. Enchaîné, il ose répondre à Caïphe : « *Vous verrez le Fils de l'Homme assis à la droite de Dieu et venant sur les nuées du ciel* » ; et à Pilate : « *Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, s'il ne t'avait été donné d'en haut*. » Les ennemis de l'Église eux-mêmes avouent qu'aucun homme n'est capable de proposer une doctrine aussi élevée et de mener une vie aussi sainte.

Il faut ajouter que cette sainteté, même si le Christ ne l'avait pas exigée, est un **miracle moral** qui indiquerait une société voulue par Dieu. Force est de constater, en effet, que l'héroïsme du martyr ou de la chasteté perpétuelle en particulier, semble absolument impossible aux hommes qui n'ont pas le sens des choses du ciel. C'est pourquoi les procès des martyrs ont engendré de nombreuses conversions, les spectateurs honnêtes reconnaissant que le doigt de Dieu était là, que seul Dieu pouvait donner la force d'âme pour accomplir de telles choses avec un tel mépris des biens terrestres.

## L'Église catholique veut la sainteté et en donne les moyens

Non seulement la société fondée par Jésus-Christ possède quelques saints, mais elle porte à la sainteté. L'argument est probant si l'Église possède des **moyens qui font les saints** et si ces moyens sont réellement actifs dans l'Église, s'ils ne sont pas lettre morte.

Voyons tout d'abord **trois indices** très parlants de cette sainteté des principes, donnés par le cardinal Billot, dans son traité de l'Église :

- Les plus farouches opposants à l'Église sont les personnes les moins honnêtes, les moins saintes. C'est le cas, par exemple, de la Franc-Maçonnerie.

- On n'a jamais vu quelqu'un apostasier la foi catholique pour être plus proche de Dieu et éloigné de la terre. Au contraire, les sectes non-catholiques attirent quotidiennement des adhérents à la recherche d'une facilité et d'un avantage temporel.

- En suivant les règles du discernement des esprits, le digne fils de saint Ignace relève que ceux dont la conscience est la plus pure sont en sécurité dans l'Église catholique tandis qu'ils sont remplis de doutes quotidiens dans les sectes séparées.

Dans sa **doctrine**, telle qu'elle est prêchée régulièrement par le pape et les évêques, le code de sainteté donné par Notre-Seigneur est transmis intégralement et fidèlement, avec toute son exigence (nous traiterons à part de l'état actuel des choses). Chaque jour l'Église appelle à la fuite du péché, à l'imitation de Jésus-Christ par la conservation de l'union à Dieu.

À cette fin l'Église catholique possède des **sacrements** qui transforment effectivement les âmes qui les reçoivent. Lors de son jubilé sacerdotal, Mgr Lefebvre témoignait de la transformation visible des peuples africains au contact de la Sainte Messe ; comment les haines mortelles avaient cessé et leur visage même venait à respirer la bonté, la sainteté.

Toutefois l'Église catholique comprend de nombreux **pécheurs** et même de grands pécheurs, mais leur décalage vis-à-vis des principes de celle-ci est évident. Ceci est manifeste quant à l'indissolubilité du mariage. Ses adversaires reprochent à l'Église de défaire les mariages à sa guise. L'étude des cas litigieux, jusqu'à Vatican II, montre que le Saint Siège n'a **jamais admis d'annulation de complaisance**. Une seule exception : la nullité du mariage de sa fille, Lucrece Borgia, déclarée sans raison valable par le scandaleux Alexandre VI. Dans tous les autres cas, le Saint Siège s'est fermement opposé à la sentence de complaisance prise par un évêque.

### *L'Église catholique possède des membres réellement saints.*

Il ne s'agit pas de statistiques : y a-t-il beaucoup de gens honnêtes et peu de malhonnêtes dans l'Église ? Cette enquête est d'abord impossible et ensuite inutile. En revanche il faut et il suffit de manifester un certain

nombre d'**exemples indubitables** de cette sainteté en acte.

C'est pourquoi l'Église catholique a toujours insisté, en matière de **canonisation**, sur la rigueur de la procédure et l'examen de tous les doutes qu'elle considère comme rédhibitoires. Le saint canonisé n'est pas un homme simplement vertueux, il s'agit d'**un héros**. En effet on ne peut pas être un héros en tout point pendant toute sa vie (ou tout au moins après une conversion) sans une aide particulière du ciel, on ne peut pas singer l'héroïsme. Tout doute, toute ombre, tout manque de preuve interrompt le procès de béatification ou de canonisation immédiatement et le plus souvent définitivement, tellement l'Église ne veut pas se tromper sur ses modèles de sainteté. À titre d'exemple, Pauline Jaricot ne put être béatifiée parce qu'elle chiquait.

Les **miracles**, par lesquels Dieu signe ses œuvres, sont passés à un crible très strict. Le bureau des constatations à Lourdes (qui reconnaît à peu près un pour cent des miracles déclarés) suit la procédure de Benoît XIV pour les canonisations. Avant de devenir pape, celui-ci avait présenté à un protestant des documents sur les miracles opérés par un saint personnage. Le protestant s'étonnait : « *si tous les miracles des catholiques étaient aussi avérés, nous les admettrions sans difficulté. – Eh bien, aucun de ceux-ci n'a été accepté par la Sacrée Congrégation des Rites,* » répondit Prosper Lambertini.

L'Église réclame deux miracles pour béatifier un serviteur de Dieu et deux nouveaux pour le canoniser. Mais en raison de la difficulté de la procédure, ils sont souvent beaucoup plus nombreux.

Au nombre des saints, relativement conséquent, il faut ajouter la **diversité de leur condition**, nouveau miracle moral. À toutes les époques, à tous les âges, dans tous les pays, chez les riches comme les pauvres, chez les savants comme les ignorants, dans tous les tempéraments, l'héroïsme n'a pas manqué.

N'oublions pas que l'Église nous donne tant de saints pour que nous les imitions et pour que nous les invoquions, afin que la multiplication des intercesseurs nous obtienne plus facilement de Dieu leur héroïsme. Cherchons la sainteté tous les jours afin d'être de dignes fils de la Sainte Église, loin et bien au-dessus du marasme moral actuel.

# Nouvelle sainteté, nouvelle Église ?

Par l'abbé Louis-Marie Gélinau

Mgr Bennelli reprocha un jour à Mgr Lefebvre de ne pas adhérer à l'Église conciliaire. Aujourd'hui les papes du Concile ont tous été canonisés par Rome. Est-il encore question de la sainteté qui manifeste l'Église de Jésus-Christ ? Analysons de même les principes et les modèles.

## *Sainteté des principes*

En 1970, les jeunes du Mouvement de la Jeunesse Catholique de France cherchaient un évêque qui puisse les diriger dans leur lutte contre la révolution marxiste en France. Après avoir rencontré Mgr Lefebvre, ils avouèrent : « *enfin ! Voici le premier évêque qui nous parle de sainteté.* » Ils avaient trouvé l'Église dans l'œuvre de Mgr Lefebvre, en y trouvant la note de sainteté.

Qu'en est-il de la **prédication** de la sainteté depuis Vatican II ? Jean-Paul II, dans sa constitution apostolique *Divinus Perfectionis Magister*, qui règle les canonisations, cite *Lumen Gentium* en disant que tous les fidèles sont devenus réellement saints par le baptême. Pourquoi insister sur cette idée dans un document qui parle de la sainteté au sens restreint (héroïsme canonisable) et non au sens large (comme lorsqu'on parle de communion des saints) ? Parce que le pape souhaite mélanger les deux et laisser entendre que la sainteté canonisable est tout à fait ordinaire et qu'elle consiste dans les simples vertus surnaturelles infusées par Dieu et non les vertus héroïques dont parle Benoît XIV.

À ce changement de définition de la canonisation correspond également un **laxisme** vis-à-vis des fidèles. Paul VI explique que durant le Concile, l'Église a refusé de brandir les armes de la sévérité. François, dans la suite logique des choses, dira : « *Qui suis-je pour juger ?* » quand il s'agit du péché. En matière de mariage, il n'existe plus de situations irrégulières depuis *Amoris Laetitia*. Dans la même veine, on reprochera au cardinal Vignano

de s'arrêter à de simples fautes privées qui ne sont pas des délits (même le code de 1983 dit pourtant le contraire) pour la raison qu'ils n'engendrent pratiquement que des séquelles morales et peu de séquelles psychiques. La **corruption morale** chez les ministres du culte était proverbiale dans les religions païennes, l'Église conciliaire se met à la remorque de celles-ci, sous le regard complaisant du pape François qui y voit les plus petits péchés.

Rien de très étonnant quand toute rigueur a été bannie au quotidien : les petits péchés ne méritent pas une confession, tout au plus une absolution collective après les avoir formulés intérieurement ; les ordres contemplatifs sont méprisés, les clôtures abandonnées, les habits religieux également ; les prêtres peuvent se permettre toutes les familiarités avec les fidèles et réciproquement, toutes les marques de respect et de saine distance ayant disparu dans un tutoiement généralisé, entre autres. Le terreau favorable à la perfection chrétienne et à l'héroïsme n'est plus là, sauf les cas de persécution.

En plus de cela, tous les moyens de perfection donnés par le Christ ont été revus au goût du jour : sacrements, œuvres de pénitence, etc.

## *Sainteté des membres*

À cette nouvelle non-exigence devait correspondre de **nouveaux modèles de "sainteté"**.

La **comparaison des procédures** de Benoît XIV et de Jean Paul II illustrera parfaitement le changement de notion de la vertu canonisable : vertu qui « *dépasse de très loin tout ce que peuvent faire les autres hommes, non seulement les impies, mais même les honnêtes et les justes, qui exercent la vertu d'un pas plus lent* » (pour Benoît XIV), ou vertu « *d'hommes et de femmes qui se sont distingués par l'éclat de leur charité et des autres vertus évangéliques* » (pour Jean-Paul II).

Procédure de Benoît XIV (1750)	Procédure de Jean- Paul II (1983)
<p><b>1° procès informatif diocésain</b> sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la renommée de sainteté, de vertus et de miracles</li> <li>• l'absence de culte antérieur</li> </ul> <p>10 ans après</p> <p><b>2° ouverture du dossier</b> à Rome pour vérification de la forme par un débat entre postulateur et Rapporteur de la foi (qui défend une exigence maximale)</p> <p><b>3° examen des écrits</b>, publiés ou non</p> <p>on appelle le candidat <b>vénérable</b></p>	<p><b>Procès fait par l'Ordinaire</b> (au moins 5 ans après la mort)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le postulateur fournit un exposé sur la vie du candidat et les motifs de canonisation.</li> <li>• examen des écrits publiés</li> <li>• rapport sur les écrits inédits</li> <li>• jugement de l'évêque pour examiner les témoignages sur le martyr ou les vertus</li> </ul> <p>on appelle le candidat <b>vénérable</b></p>
<p><b>À la Sacrée Congrégation des Rites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• on recommence l'enquête avec des témoins d'honnêteté reconnue, sous grave serment et dans une église</li> <li>• doute sur les vertus articulé en 3 réunions : 1° avec les juges inférieurs, 2° en séance plénière, 3° en assemblée générale avec le pape qui émettra ensuite sa décision motivée (pas de décision de la SCR avant)</li> <li>• doute sur les miracles (au moins 2) articulé de même, mais avec plus de rigueur</li> <li>• doute final : faut-il béatifier ?</li> </ul> <p>Le pape <b>béatifie</b> le candidat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enquête sur les miracles</li> <li>• déclaration d'absence de culte antérieur</li> <li>• envoi des copies authentiques des pièces</li> </ul> <p><b>Travail de la Sacrée Congrégation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérification de la forme par le sous-secrétaire</li> <li>• désignation d'un rapporteur qui prépare la Position sur les vertus ou le martyr</li> <li>• consultation des théologiens</li> <li>• jugement de la Sacrée Congrégation</li> <li>• même procédé pour la Position sur le miracle</li> </ul>
<p><b>Toujours à Rome :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• examen de la demande de canonisation</li> <li>• doute sur les nouveaux miracles (encore 2) avec la même procédure</li> <li>• doute final : faut-il canoniser ?</li> <li>• 1<sup>er</sup> consistoire secret avec les seuls cardinaux qui expriment leur avis (oui ou non)</li> <li>• 2<sup>e</sup> consistoire public où l'avocat présente la cause</li> <li>• 3<sup>e</sup> consistoire semi-public (les évêques présents à Rome) : tous votent avec avis et le pape décide immédiatement et fixe la date de <b>canonisation</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rapport au pape qui décide de <b>béatifier</b></li> <li>• même procédé pour la Position sur le deuxième miracle</li> <li>• rapport au pape qui décide de <b>canoniser</b></li> </ul>

En conséquence les canonisations se sont **multipliées**, mais on ne peut les reconnaître comme sûres en raison du **laxisme** de la procédure, sans parler de ce qui est appelé "miracle" aujourd'hui. Les miracles utilisés pour la canonisation de Paul VI ne sont que des situations providentielles (guérisons un peu inattendues) et non des miracles au sens strict (que seul Dieu peut faire).

À ces nouveaux saints, il **manque même des vertus** indispensables à la sainteté. Peu importe leur participation à la perte de la foi, à l'abandon des principes de Notre-Seigneur, s'ils sont des exemples d'œcuménisme et de fraternité, ils sont canonisables. C'est pourquoi tous les papes du Concile devaient être canonisés. En ce

sens aussi, Jean-Paul II pourra dire que nous avons un martyrologe commun avec les protestants et les orthodoxes (à qui il manque pourtant la première vertu : la foi catholique).

En renonçant à cette sainteté des principes et des personnes pour se mettre à la remorque du monde actuel, l'Église conciliaire refuse de se manifester comme continuant l'Église de Jésus-Christ. Pourtant c'est dans sa Tradition que l'Église affirme sa légitimité. Gardons ce trésor pour que la tête de l'Église le retrouve.